

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 98-11
Séance du vendredi 5 septembre 2008

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : Collèges Victor SCHOELCHER - ENSISHEIM, Jacques PREVERT-WINTZENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R216-15 du Code de l'Education relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions d'occupation précaire de logements dans les collèges :

- Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM au bénéfice de Madame Blandine PICHARD-ABT
- Jacques PREVERT à WINTZENHEIM au bénéfice de Madame Maria MACHADO,

conformément aux indications du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions